SENAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 6 MARS 1854.

Rapport fait par M. SAVART, au nom de la Commission des Naturalisations, sur la demande de grande naturalisation du sieur Pierre-Ernest-Dominique BIVER, officier d'État-major, à Bruxelles.

(Voir le N° 244 de la Chambre des Représentants, session 1855-1854.)

MESSIEURS,

Le sieur Dominique Biver est né à Luxembourg, le 6 avril 1829. Il est officier d'état-major en Belgique. Aux termes des lois, il pouvait conserver sa qualité de Belge par une simple déclaration faite devant le Gouverneur.

Mais au lieu de faire la déclaration devant le Gouverneur, d'affirmer à ce haut fonctionnaire l'intention de rester Belge, le pétitionnaire s'est présenté devant M. le Bourgmestre d'Ixelles, et ce magistrat, se croyant investi de pouvoirs assez étendus, a reçu la déclaration.

En droit il est évident que M. le Bourgmestre d'Ixelles était incompétent. Le pétitionnaire a adressé à la Chambre une demande en rectification.

La Chambre, se fondant sur ce que le pétitionnaire ne devait pas rester victime d'une erreur de l'autorité, a résolu de régulariser sa position et a pris en considération sa demande en grande naturalisation, à la majorité de 58 suffrages contre 2.

Le Rapporteur, SAVART.